

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 10 décembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient Monsieur Frédéric BIERRY, président  
présents :
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Vincent DEBES ayant donné pouvoir à Madame Cécile DELATTRE
- Excusé(s) : Madame Françoise BUFFET, Madame Martine JUNG
- Absent(s) : Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Eric ELKOUBY, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Nicolas MATT
- Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

**N° CP/2018/447 - 74510 - Espaces naturels**  
**Proposition d'acquisition de terrains de nature**  
**environnementale à AUENHEIM et ROESCHWOOG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de l'acquisition, pour un montant total de 5 010,48 €, auprès de particuliers, de deux parcelles situées à Auenheim, cadastrées en section B n° 41 (avec 33,40 ares) n°42 (avec 29,00 ares) et une parcelle située à Roeschwoog section 6 n° 100 (avec 24,00 ares) au prix de 3 888,00 € soit 45 € de l'are auxquels s'ajoute une indemnité pour la présence de bois d'un montant de 1 122,48 €, dans le cadre de la préservation des zones humides au sein de l'arrêté Préfectoral du Biotope des rives de la Moder ;
- que les actes seront passés en la forme administrative ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire des actes afférents à ces transactions, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181210-lmc1122407-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 14/12/18